

Charte de partenariat pour faire du fluvial un levier d'aménagement du territoire dans la ville : L'exemple de la ville de Saverne



Copyright VNF/Damien Lachas

La bonne idée !

Voies navigables de France et la Ville de Saverne (67) coopèrent depuis de nombreuses années pour le développement du port de Saverne situé sur le canal de la Marne au Rhin et classé 3^{ème} bassin de tourisme fluvial de France.

Plusieurs projets à faible empreinte environnementale ont été réalisés, notamment **en 2020 la rénovation du quai le long du canal et la mise en place d'un parcours piétonnier entre le port et l'écluse.**

En mai 2021, les partenaires ont signé une charte de partenariat 2021-2025 pour **conforter la voie d'eau à Saverne comme bassin de vie et levier de développement économique durable et exemplaire.**

Elle est construite autour de quatre axes :

- Favoriser les interactions des habitants et des visiteurs avec la voie d'eau ;
- Favoriser le développement et l'attractivité du port de plaisance ;
- Développer l'économie fluviale et fluvestre (activités sur et autour du canal);
- Contribuer à l'aménagement durable de la ville.

Ce pacte ancre le fluvial dans la politique d'aménagement du territoire pour en faire **un moteur de la croissance verte**. Cette collaboration aborde le développement des voies d'eau de façon transversale. **Elle tend à harmoniser et donc optimiser les politiques entre tous les domaines** : aménagements commerciaux, paysagers etc., à destination de tous : habitants et touristes, **pour faire du fluvial un levier d'aménagement du territoire**.

Les potentialités de projets sont multiples, en particulier des projets d'aménagements urbains et des espaces de vie en lien avec la voie d'eau.

Vous souhaitez réaliser un projet similaire ?

Le réseau des développeurs de Voies navigables de France est à votre disposition pour vous aider à ce sujet, en partenariat avec les acteurs territoriaux concernés.

- Votre contact **VNF Bassin de la Seine** : Marie-Noëlle Riffaut – marie-noelle.riffaut@vnf.fr
- Votre contact **VNF Centre-Bourgogne** : Antoine Chardonnal - antoine.chardonnal@vnf.fr
- Votre contact **VNF Nord-Est** : Régine Jeanty – regine.jeanty@vnf.fr
- Votre contact **VNF Nord- Pas de Calais** : Claire Sénécaut – claire.senecaut@vnf.fr
- Votre contact **VNF Rhône Saône** : Malvina Richez – malvina.richez@vnf.fr
- Votre contact **VNF Strasbourg** : Pierre Hanauer – pierre.hanauer@vnf.fr
- Votre contact **VNF Sud-Ouest** : DTSud-Ouest@vnf.fr



Mise en tourisme autour d'un site autour de la réhabilitation d'un ouvrage fluvial : l'exemple de la pente d'eau de Montech sur le canal latéral à la Garonne



Copyright VNF

La pente d'eau de Montech (82) est située sur le canal latéral à la Garonne, à moins d'1h de Toulouse et 20 minutes de Montauban. Ce canal forme, avec le canal du Midi, le canal des deux Mers (Méditerranée à Atlantique). Conçue par l'ingénieur Jean Aubert, la pente d'eau de Montech a fonctionné de 1974 à 2009.

Conscient des enjeux d'attractivité touristique de l'ouvrage et de son site, l'Etat, Voies Navigables de France (VNF), le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, la communauté de communes Grand Sud-Tarn-et-Garonne et la commune de Montech **ont amorcé une dynamique touristique de qualité autour de ce lieu atypique.**

Le site (l'ouvrage, le domaine public fluvial alentour et le patrimoine bâti) **a été rénové et réhabilité pour constituer un nouveau site touristique d'exception** : promenade scénographique, identité graphique, expositions permanentes, immersion ludique rejouant le fonctionnement de l'ouvrage, etc.

De nouveaux espaces et équipements publics ont également été réalisés : activités nautiques (paddle, canoë), halte vélo (sanitaires, eau, réparation...), restauration ambulante, signalétique importante (routière et cyclable). Certaines maisons éclésiastiques seront reconverties progressivement pour accueillir restauration et hébergement.

Le partenariat fait l'objet d'une convention entre les quatre maîtres d'ouvrage pour fixer le cadre et les grands principes du projet et **d'une convention de superposition entre VNF et la Communauté de communes**, qui fait désormais vivre le site touristique au quotidien, assure l'entretien régulier du site et propose des animations toute l'année. VNF et le conseil départemental entretiennent la vélo route voie verte.

Vous souhaitez réaliser un projet similaire ?

Le réseau des développeurs de Voies navigables de France est à votre disposition pour vous aider à ce sujet, en partenariat avec les acteurs territoriaux concernés.

- Votre contact **VNF Bassin de la Seine** : Marie-Noëlle Riffaut – marie-noelle.riffaut@vnf.fr
- Votre contact **VNF Centre-Bourgogne** : Antoine Chardonnal - antoine.chardonnal@vnf.fr
- Votre contact **VNF Nord-Est** : Régine Jeanty – regine.jeanty@vnf.fr
- Votre contact **VNF Nord- Pas de Calais** : Claire Sénécaut – claire.senecaut@vnf.fr
- Votre contact **VNF Rhône Saône** : Malvina Richez – malvina.richez@vnf.fr
- Votre contact **VNF Strasbourg** : Pierre Hanauer – pierre.hanauer@vnf.fr
- Votre contact **VNF Sud-Ouest** : DTsud-Ouest@vnf.fr